

## DELIBERATION

### **OBJET : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES A LA VICE-PRESIDENTE**

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, article 19,

OUI l'exposé de son rapporteur Madame Stéphanie VON EUW,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

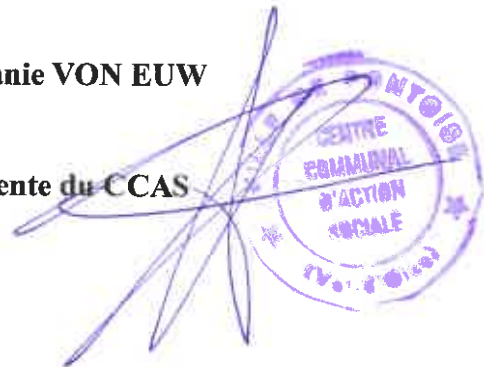
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 mars 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Stéphanie VON EUW

Présidente du CCAS



Fait à Pontoise, le 21 AVR 2026

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
En Préfecture le  
De la publication le